Monsieur le Président,

La délégation ~~suisse~~ apprécie à sa juste valeur le fait que le rapporteur spécial, M. Sergio Pinheiro, dont elle salue le rapport, ait pu se rendre au Myanmar. Elle est toutefois préoccupée par les informations faisant état de la persistance de graves violations des droits de l'homme au Myanmar : meurtres, sévices, mauvaises conditions de détention, arrestations arbitraires et prises d'otages, disparitions forcées, non respect des libertés de réunion, d'association et d'expression.

Ces violations faisaient déjà l'objet de la résolution S-5/1 qu'avait adoptée le Conseil à l'unanimité il y a plus de deux mois. Aujourd'hui, nous notons avec préoccupation dans le rapport du rapporteur spécial que ce dernier n'a pas trouvé d'indications significatives de la mise en œuvre de cette résolution. En outre, nous constatons que plusieurs aspects essentiels – y compris la disparition d'un nombre élevé de personnes - n'ont pas pu être clarifiés lors de la brève visite du rapporteur spécial au Myanmar au mois de novembre. L'ensemble de ces considérations nous confortent dans l'idée que la session extraordinaire et la visite du rapporteur spécial au Myanmar doivent permettre de poursuivre ce processus. ~~Il est important que tous les partenaires impliqués y participent~~: le gouvernement du Myanmar, les membres du Conseil des droits de l'homme et de la communauté internationale dans son ensemble, de même que les organes concernés des Nations Unies, les organisations humanitaires et la société civile. Il s'agit désormais d'assurer le suivi de la visite du Rapporteur spécial Pinheiro. ~~Dans cette optique~~, la Suisse soutient la mise en œuvre de toutes les recommandations énoncées, y compris l'envoi d'une commission d'établissement des faits. En effet mon pays a toujours considéré que le droit à la vérité constitue le fondement même de tout processus de réconciliation authentique. Nous sommes aussi favorables à ce que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme endosse un rôle central d'observation de la situation des droits de l'homme dans le pays, de préparation des rapports à ce sujet et de soutien au gouvernement du Myanmar pour la mise en œuvre ses obligations internationales. Les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme doivent aussi y prendre une part notable, et nous encourageons le gouvernement du Myanmar à leur transmettre une invitation permanente.

Monsieur le Président,

J'aimerais enfin aborder une fois encore une préoccupation centrale de la Suisse à propos de la situation au Myanmar, à savoir la collaboration des autorités de ce pays avec les organisations humanitaires. La résolution S-5/1 exhortait le gouvernement du Myanmar à coopérer pleinement avec les organisations humanitaires, notamment en veillant à ce que l'assistance humanitaire parvienne intégralement, en toute sécurité et sans entrave à toutes les personnes qui en ont besoin, dans toutes les régions du pays. La Suisse soutient donc avec fermeté le rapporteur spécial lorsqu'il appelle le gouvernement du Myanmar à reprendre la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge.

Je vous remercie Monsieur le Président.